

Source : http://www.grog.org/documents/syndrome_de_reye_et_aspirine.pdf

Grippe, syndrome de Reye et aspirine

Le syndrome de Reye est une pathologie rare mais pouvant être grave, survenant essentiellement chez l'enfant et associant une atteinte cérébrale non inflammatoire et une atteinte hépatique. Un lien entre la prise d'aspirine au cours d'un épisode viral aigu et la survenue d'un syndrome de Reye a été démontré au début des années 80 aux USA; il y a alors été recommandé de ne pas administrer d'aspirine aux enfants présentant une varicelle ou un syndrome grippal.

L'Agence Anglaise du Médicament vient de recommander (le 23 octobre 2002) de ne pas administrer d'aspirine aux enfants de moins de 16 ans sans avis médical. Jusqu'alors, cette recommandation se limitait aux enfants de moins de 12 ans.

En France, l'AFSSAPS fait le point sur les recommandations nationales dans un communiqué de presse du 25 octobre 2002. Elle rappelle que, depuis octobre 1998, le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) de toutes les spécialités contenant de l'aspirine précise : "des syndromes de Reye ayant été observés chez des enfants atteints de viroses (en particulier varicelle et épisodes d'allure grippale) et recevant de l'aspirine, il est prudent d'éviter l'administration d'aspirine dans ces situations".

Une actualisation de ce RCP est en cours et ajoute :

"En conséquence, l'acide acétylsalicylique ne doit être administré chez ces enfants que sur avis médical, lorsque les autres mesures ont échoué. En cas d'apparition de vomissements persistants, de troubles de la conscience ou d'un comportement anormal, le traitement par l'acide acétylsalicylique doit être interrompu".

En pratique, l'AFSSAPS en profite pour rappeler que :

l'acide acétylsalicylique, le paracétamol et l'ibuprofène sont équivalents en terme d'efficacité antipyrétique chez l'enfant. Le paracétamol, en raison de sa bonne tolérance aux doses thérapeutiques, est à utiliser en première intention chez l'enfant (15 mg/kg toutes les 6 heures). Seule la persistance de la fièvre, malgré ce traitement, justifie l'association d'un second antipyrétique.

Sources: AFSSAPS. Syndrome de Reye et aspirine.

Communiqué de presse du 25/10/02

<http://www.afssaps.sante.fr/>

Source : GROG